



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération n° 2025- 07

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 6 mars 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s):

Objet : FINANCES – Budgétisation de la participation du SAGYRC au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du S.A.G.Y.R.C. a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de la participation au budget 2025 dont le montant définitif s'élève à 990,07 €.

Pour mémoire, la participation 2024 s'élevait 1 070,81€, soit une baisse de 7,54%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

- **Budgétise** la totalité de sa participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) pour l'année 2025.
- **Dit** que cette participation est prévue au compte 65561 "Contributions aux fonds de compensation des charges territoriaux" du budget communal 2025.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune

